

2015-2019 / Bulletin No. 349

19 avril 2018

JOUR DE DEUIL NATIONAL - 28 AVRIL 2018 LE STTP SE RECUEILLE

Le jour de deuil national, célébré le 28 avril, commémore la mémoire des travailleuses et des travailleurs blessés ou tués au travail. Initiée il y a 34 ans par le mouvement ouvrier, cette journée de commémoration attire l'attention sur les blessures subies au travail et les accidents mortels. Le gouvernement fédéral l'a reconnue en 1991, plus de huit années après son adoption par le Congrès du travail du Canada en 1985.

Même si cette journée est maintenant reconnue dans plus de 100 pays et que le Canada la souligne officiellement, il reste beaucoup de travail à faire pour améliorer la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Bien que certaines dispositions législatives canadiennes sur la santé et la sécurité au travail soient considérées exemplaires à l'échelle internationale, et qu'en 2017 le gouvernement canadien a augmenté les ressources nécessaires pour faire appliquer ces lois en places, il reste encore beaucoup à faire.

À Postes Canada, nous avons déjà déploré la mort de travailleuses et travailleurs. Nous avons été confrontés à la peine et à la douleur qui accompagnent le décès d'une consœur ou d'un confrère de travail. Nous avons également connu ce que c'est d'assumer la responsabilité de prendre soin d'un proche qui est blessé ou devient invalide par suite d'un accident subi au travail.

Pour ces raisons, le 28 avril, **même durant une fin de semaine**, prenons le temps de nous rappeler les personnes qui sont mortes, qui sont blessées ou qui sont devenues invalides à cause de leur travail. Tous ensemble nous devons nous engager à obliger les employeurs et les gouvernements à respecter leurs obligations d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires. Faisons aussi en sorte de renforcer les normes et les mesures de protection en matière de santé et de sécurité et d'assurer leur application dans nos lieux de travail.

CAUSER DU TORT À L'UN D'ENTRE NOUS, C'EST CAUSER DU TORT À TOUS.

Solidarité,



Marc Roussel

Permanent syndical national, santé et sécurité

2015-2019 / Bulletin n° 349

